

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

**Mairie  
ANTHY-SUR-LEMAN**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 est voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En 2021, la commune d'Anthy-sur-Léman dispose de 2 budgets :

- Le budget principal,
- Le budget annexe du cimetière.

## **BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

### **1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, étude surveillée...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 4 157 365,74 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 37,30 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 2 467 273,66 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le montant du virement à la section d'investissement, soit 1 690 092,08 € appelé également autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement de la commune ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Montant de la dotation globale de fonctionnement : 160 799,00 € (2017), 141 681,00 (2018), 122 989,00 € (2019), 107 341,00 € (2020).

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

## b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	860 932,84 €	Résultat de fonctionnement reporté	1 314 506,74 €
Charges de personnel	920 300,00 €	Atténuation de charges	15 000,00 €
Atténuations de produits	35 000,00 €	Produits services et ventes	184 200,00 €
Virement à la section d'investissement	1 690 092,08 €	Impôts et taxes	2 184 507,00 €
Opérations d'ordre	86 109,34 €	Dotations, subventions	417 120,00 €
Charges de gestion courante	426 511,19 €	Produits gestion courante	42 020,00 €
Charges financières	131 220,29 €	Produits financiers	12,00 €
Charges exceptionnelles	1 500,00 €		
Dotations aux provisions	5 700,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>4 157 365,74 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 157 365,74 €</b>

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau groupe scolaire, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

## b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Solde exécution investissement reporté	561 223,69 €	Virement du fonctionnement	1 690 092,08 €
Emprunts et dettes	515 816,01 €	Produit cession immobilisations	3 554 058,00 €
Immobilisations incorporelles	43 000,00 €	Opérations d'ordre	86 109,34 €
Subventions d'équipement versées	38 019,00 €	Dotations, réserves	1 531 084,66 €
Immobilisations corporelles	830 391,53 €	Subventions d'investissement reçues	813 814,00 €
Immobilisations en cours	5 642 453,00 €	Emprunts et dettes	1 000,00 €
Immobilisations financières	45 254,85 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 676 158,08 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 676 158,08 €</b>

## c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants

Vidéoprotection	117 980,40 €
Installation de cuves incendie parking groupe scolaire	120 000,00 €
Accès aire d'accueil des gens du voyage	130 000,00 €
Aménagement de trottoirs et îlots	200 000,00 €
Création voies à mobilité douce route des Diots / route des 5 Chemins	240 000,00 €
Acquisitions foncières (aménagement cyclables, sentiers, arrêts bus...)	267 500,00 €
Restructuration du parvis devant l'Espace du Lac et honoraires	480 396,00 €
Travaux groupe scolaire et parking	1 400 000,00 €
Parking voie Cimetière / Chantrell / Sauget et honoraires et SYANE	1 406 796,00 €
Aménagement du Pôle Sportif	1 500 000,00 €

## d) Les subventions d'investissements notifiées

Ces subventions sont en lien avec les travaux du groupe scolaire et du parking, l'aménagement des plages, la rénovation énergétique de la maison des associations ainsi que la vidéoprotection.

ETAT	96 750,00 €
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	203 200,00 €
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE	457 664,00 €
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	56 200,00 €

## 3. Etat de la Dette

Le remboursement du capital des emprunts prévisionné de la commune représente 514 816,01 € en 2021 contre 443 790,14 € en 2020.

## BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE – DU CIMETIERE

### a) Généralités

Ce budget annexe retrace les achats et les ventes de caveaux.

Il est rappelé que ce budget annexe est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux. A ce titre, l'engagement des dépenses est obligatoire et l'assujettissement à la TVA est de droit. Par ailleurs, ce budget annexe doit obligatoirement comptabiliser les stocks de caveaux. C'est donc un budget particulièrement technique puisque les écritures comptables de gestion des stocks émargent sur les deux sections. Pour rappel, à la clôture 2020, il restait 17 caveaux en stock.

### b) Vue d'ensemble du budget primitif

#### FONCTIONNEMENT

LIBELLE	PREVISION 2021
Variation de stocks	18 974,28 €
<b>Total Dépenses Exploitation</b>	<b>18 974,28 €</b>
Variation de stocks	18 974,28 €
<b>Total Recettes Exploitation</b>	<b>18 974,28 €</b>

#### INVESTISSEMENT

LIBELLE	PREVISION 2021
Déficit antérieur reporté	18 976,30 €
Produits finis	18 974,28 €
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>37 950,58 €</b>
Produits finis	18 974,28 €
Emprunt en euros	18 976,30 €
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>37 950,58 €</b>